

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 5154

présenté par

Mme Le Feur, Mme Tiegna, M. Haury, M. Zulesi, M. Pierre Cazeneuve, Mme Givernet,
Mme Meynier-Millefert et Mme Panonacle

à l'amendement n° 3952 de M. Alfandari

ARTICLE PREMIER

I. – À l'alinéa 12, après le mot :

« carbone »,

insérer les mots :

« la protection des sols et de la biodiversité, ».

II. – En conséquence, compléter le même alinéa par les mots :

« , d'accélérer la transformation agroécologique des systèmes de production ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent sous-amendement vient préciser la rédaction de compromis trouvée entre l'examen du texte en commission des Affaires économiques et son examen en séance publique, afin d'insister sur la nécessaire articulation entre l'agriculture et la transition écologique, à travers notamment la protection des sols, condition sine qua non de la résilience de notre système agricole et alimentaire.